

## PROCES VERBAL

### Comité syndical du SEAT

#### MERCREDI 09 DECEMBRE 2020

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le mercredi 2 décembre deux mille vingt, s'est réuni à 17 heures trente, le mercredi 09 décembre deux mille vingt, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

**Titulaires présents :**

Pascal BRUHAT  
Jean-Louis DAVENNE  
Gilles PETEL  
Grégory DESTOMBES  
Fanny BLANC  
Jean-Pierre BUCHE  
Daniel SALLES  
Jean DELAUGERRE  
Amalia QUINTON

**Titulaires excusés :**

Antoine DESFORGES

**Suppléants présents :**

Catherine PHAM  
Julien LACOUR  
Pierre DUPECHER  
Marie-Françoise CHOFFRUT

**Suppléants excusés :**

Karine SOLOIS  
Cédric MEYNIER  
Céline AUGER  
Maurice DESCHAMPS  
Danielle RANCY  
Françoise BERNARD

**Autres personnes présentes :**

GRUZELLE Anatole, coordinateur de projets SEAT  
FOURNERON Stessy, chargée d'animation et de communication SEAT

**Représentation :** Antoine DESFORGES étant excusé, Pierre DUPECHER a un droit de vote.

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	9	1		1	10	10	0	0

**RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**

- I. Demande de subvention LEADER « Evènementiel / Communication 2020-2021 »**
- II. Contribution financière des carriers à la mise en œuvre de la réhabilitation de l'Ecopôle**
- III. Dépôt de dossier Candidature AAP FEDER Loire 2020-2021**
- IV. Point de trésorerie**
- V. Simulations budgétaires et perspectives 2021**
- VI. Remboursement des frais d'un agent**
- VII. Divers**

**I. Demande de subvention dossier LEADER « Evènementiel / Communication 2020-2021 »**

M. Jean-Pierre BUCHE, Président du SEAT ouvre la séance. Il explique que des indisponibilités non prévues chez les agents (raisons médicale et congé parental difficilement prévisibles) ont entraîné quelques modifications dans l'organisation administrative du SEAT, d'où l'envoi tardif des documents relatifs à ce comité. Il présente ses excuses et cède la parole à Anatole GRUZELLE, coordinateur de projets SEAT.

Anatole GRUZELLE rappelle que la prise en charge du dossier « Evènementiel/ Communication 2019-2020 » par le GAL LEADER avait été calculée avec un taux de 75% de subvention sans prise en compte du cofinancement du Département (DALD à hauteur de 1 000€) dans le calcul de l'aide européenne. Ce nouveau calcul fait passer le taux de la subvention de 75% à 71,88%. Ce changement conduit à un autofinancement du SEAT qui évolue de 2 033,18€ à 2 132,26€ en appelant 5 450,44 € de FEADER.

Le financement du dossier « Evènementiel/ Communication 2019-2020 » est donc modifié comme indiqué ci-dessous.

Dépenses		Recettes	
Types de dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
<b>Dépenses immatérielles</b>	<b>6 085,00 €</b>	LEADER (71,88%)	5 450,44 €
Diverses prestations d'animations pour la journée <u>Ecopolys</u>	3 571,00€	Autofinancement (28,12%)	2 132,26 €
Programme d'animation annuelles (prestation de partenaires lors d'animations organisées par le SEAT)	1 964,00 €		
<b>Dépenses matérielles</b>	<b>2 047,70 €</b>		
Impressions (Programme <u>Ecopolys</u> 2020, brochure et flyer du site, programmation annuelle)	1 243,30 €		
Panneaux de sensibilisation permanents pour usage du site	230,80		
Location de deux générateurs	573,60 €		
<b>Coût global de l'opération</b>	<b>7 582,70 €</b>		<b>7 582,70€</b>

Le Président propose de valider le taux d'autofinancement de 28,12% au lieu de 25% et le coût d'autofinancement induit de 2 132,26 euros.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'accepter le plan de financement « Ecopôle Val d'Allier – Evènementiel / Communication » pour un coût global de 7 582,70 euros dont 2 123,26 euros d'autofinancement.

## II. Contribution financière des carriers à la mise en œuvre de la réhabilitation de l'Ecopôle

Anatole GRUZELLE poursuit en expliquant que les sablières de Pérignat, exploitant du site de l'Ecopôle du Val d'Allier jusqu'en 2017, souhaitent poursuivre sa contribution au projet de réhabilitation de l'Ecopôle en 2020 à hauteur avec une dotation de 15 000 euros pour 2020.

Il est ainsi rappelé qu'une collaboration constructive et partenariale s'est toujours établie entre le SEAT et les carriers, et ce sur toute la période de l'arrêté préfectoral, délivré le 7 mars 2001. Lors de la cessation de l'activité en 2017, un échange a eu lieu avec les carriers au sujet de leur potentielle implication dans la poursuite de la réhabilitation du site aux côtés des collectivités. Le Président avait rappelé alors l'importance de cette implication, notamment pour attester de l'engagement des carriers dans les opérations de réhabilitation du site faisant suite à une exploitation. En effet, l'Ecopôle a toujours eu comme objectif, entre autres, de devenir une vitrine concrète de cet engagement.

Cette contribution pourra permettre au SEAT d'aider le syndicat à faire face à son besoin d'autofinancement dans les opérations de réhabilitation programmées dans le contrat de restauration 2015 – 2020 dont les grandes lignes sont rappelées ci-après.

	Total	LEADER		Agence de l'eau		CD63		FEDER Régional (60%)		Total subvention		Montant auto-financement
		Tx	Montant	Tx	Montant	Tx	Montant	Tx	Montant	Tx	Montant	
ANIMATION FONCIERE - Invt	13 000			20%	2 600		0	60%	7800	80%	10 400	2 600
RESTAURATION - Invt	19 238			40%	7 695	40%	7695			80%	15 390	3 848
GESTION et ENTRETIEN COURANT - Fct	34 990			40%	13 996	40%	13996		0	80%	27 992	6 998
SENSIBILISATION, Communication - Fct	1 870					80%	1288		0	80%	1 288	322
INDICATEURS - Fct	35 355	80	28 284					0%	0	80%	28284	0
COORDINATION - Fct	57 365	51,60%	29 600	14%	8 146	6%	3186		0	71%	40 932	16433
<b>TOTAL</b>	<b>161 818</b>		57 884		32 437 €		26 165 €		7 800 €		124 286 €	30 201 €
<b>Taux d'intervention</b>			35,77%		20,05%		16,17%		4,82%		76,81%	18,66%

Le Président propose de valider cette demande de contribution au réaménagement du site à hauteur de 15 000 euros.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'accepter cette dotation des sablières de Pérignat au SEAT pour la réhabilitation du site de l'Ecopôle du Val d'Allier.

### III. Dépôt de dossier candidature Appel A Projet Feder Loire

Le site de l'Ecopôle du Val d'Allier a bénéficié de travaux de restauration, de génie écologique et de gestion sur la période 2015-2020 dans le cadre d'un plan de gestion quinquennal soutenu par le Contrat territorial du Val d'Allier et les financements de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le CD63 et l'Union Européenne.

Compte de tenu des capacités d'autofinancement du SEAT, il est convenu avec les partenaires techniques d'assurer une continuité des actions de gestion en 2021 dans la mesure du possible en visant la mise en œuvre des actions essentielles au maintien de la qualité environnementale et paysagère du site (restauration et entretien de milieux ouverts et gestion courante du site en particulier).

Pour ce faire, une candidature a été déposée auprès du FEDER PLAN LOIRE 2020-2021 (reliquat de crédit de la période écoulée) pour solliciter une aide financière européenne à hauteur de 50 % des dépenses complétant ainsi l'aide financière prévisible du département pour 2021.

Les dépenses prévisionnelles, hors coordination générale du projet en fonctionnement, sont présentées ci-après.

Types de financeurs	Financeurs	Période d'exécution	Coût total éligible du cofinancier	Subvention prévisionnelle du cofinancier	Taux d'intervention
Fonds européens	FEDER	Du 01/01/2021 au 31/12/2021	49 345,00 €	24 672,50 €	50,00%
Conseil départemental	Co financement CD 63		49 345,00 €	19 738,00 €	40,00%
Autre établissement public	Autofinancement SEAT		49 345,00 €	4 934,50 €	10,00%

Il est précisé que ce dossier de demande d'aide financière a été constitué sur la base de dépenses prévisionnelles liées à des prestations externes d'opérateurs techniques et ne correspondent pas à des dépenses de fonctionnement internes, un choix devant être opéré pour présenter l'un ou l'autre.

Suite à la remarque de Gille PETEL sur la part d'autofinancement de la collectivité, il est précisé que la mission de « coordination générale » du chargé de projet du SEAT pour la mise en œuvre du plan de gestion et l'animation du site seront intégrées au plan de financement pour le calcul des aides et fera apparaître un taux d'autofinancement supérieur ou égal à 20 %.

Le Président propose de valider cette demande de subvention auprès du FEDER PLAN LOIRE pour la gestion du site de l'Ecopôle en 2021.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'accepter cette proposition en finalisant le plan de financement global présenté au Conseil Départemental du Puy de Dôme.

## IV. Point de trésorerie

Anatole GRUZELLE présente l'état de la trésorerie du SEAT au 9 décembre 2020. Sont détaillés le paiement des subventions et l'évolution de la trésorerie à l'horizon fin 2020 puis 2021.

PROJET	ORGANISME	PERÇU/ A PERCEVOIR	SUIVI
Contrat territorial 2015/2016	FEDER convention 2015	32 196 €	Versée 23/01/2020 (captée Loi Daily – remboursement Emprunt SEAT)
Contrat territorial 2017	FEDER convention 2017	13 236,12 €	Versée 23/01/2020 (captée Loi Daily – remboursement Emprunt SEAT)
Contrat territorial 2018	FEDER convention 2018	32 128,63 €	Versée 23/01/2020
Etude tech. et paysagère	LEADER	4 000 €	Payée le 16/01/2020
Etude tour et pédagogique	LEADER	7 105 €	Payée le 16/01/2020
Poste 2018 / 2019, outils com.	LEADER	35 289,73 €	Payée le 01/04/2020
Poste chargée 2017	LEADER	26 710,68 €	Payée le 10/06/2020
Création d'une zone de pêche 2018/2019	LEADER -	12 040 €	Payée le 04/06/2020
Investissement ETA	LEADER	18 453,12 €	Payée le 07/08/2020
Ilot Paysans année 2018/2019	LEADER	14 208 €	Payée le 24/08/2020
Programme AMO	LEADER	30 786,66 €	Payé le 19/10/20
Ilot Paysans année 2019/2020	LEADER	7 425 €	Payé le 20/11/20
Dossier « Com – Evt » 2019	LEADER	10 622,04€	Demande de paiement subvention faite
Construction hangar de stockage	LEADER	18 044 €	Demande de paiement subvention faite, en cours d'instruction
Poste Chargé mission 2019-2020	LEADER	32 324,24 €	Demande de paiement subvention faite
FAE	LEADER	30 420,96 €	Demande de paiement subvention faite, en cours d'instruction
Contrat territorial 2019	CD63	40 925 €	Demande de paiement subvention faite
Contrat territorial 2019	AELB	11 348 €	Demande de paiement subvention faite, pièces complémentaires transmises
FEDER Régional 2019	FEDER régional	38 709,22 €* *	<i>Acompte 13 133,78 € déjà perçu le 01/2020 et capté Daily – demande 01/01/2021</i>
Contrat territorial 2020	AELB	10 746 €** **	<i>Déjà perçu : 5.373,00 € Payée le 28/08/2020 - reste 5373,00 €</i>
Total perçu		225 375,04 €	
Reste à percevoir		174 632,68 €	

Subventions perçues depuis janvier 2020	
Subventions LEADER + FEDER + Participation des Communautés de communes pour 2020	225 375,04 € + 70 000 €
Subventions - Reste à percevoir	
Subventions LEADER + FEDER/CONTRAT TERRITORIAL	174 632,68 €
Etat trésorerie	
<b>Au 08/12/2020</b>	144 499,08 €
Dépenses de fonctionnement décembre 2020	Salaires chargés et frais courant
Etat remboursement emprunt	
<b>Emprunt court-terme 120 000€</b>	Échéance : 24 mois, jusqu'au 20/12/2021 Reste à rembourser 74 671€
<b>Ligne de trésorerie 150 000€</b>	Échéance : 12 mois jusqu'au 20/10/2021 Reste à rembourser 150 000 €

## V. Simulations budgétaires et premières perspectives 2021

Anatole GRUZELLE précise les dépenses engagées pour la réalisation des projets du SEAT Ecopôle Val d'Allier en 2020 et en 2021.

SITUATION	
Etat de trésorerie au 8/12/20	+144 499,08 €
Subvention à percevoir	+174 632,68 €
Emprunts à rembourser	74 671€ 150 000 €
Dépenses fonctionnement décembre 2020	> 7 287,7
<b>Solde créditeur</b>	<b>87 123,78 €</b>

### DEPENSES ENGAGEES 2020-2021

PROJET	ORGANISME	MONTANT	TAUX	AUTOFINANCEMENT	SUIVI
Mise en œuvre plan de gestion ENSIL 2020	CD63/AE			15 699 € HT	En cours de réalisation
Communication/événement 2020	LEADER	7582,70 € HT	71.88%	2132,26 € HT	En cours de réalisation
Investissement ETA 2020	LEADER	9 555 € HT	70%	1911 € HT	Travaux lancés – tranche ferme
Aménagement Champmot 2020	LEADER	86 586,6 € HT	80%	19 228 € HT	Travaux lancés – tranche ferme
Corédaction Plan de gestion 2020-2021	LEADER	68 876 € HT	80%	18 876 € HT	Marché lancé
Animation Ilots paysan 2020-2021	LEADER	2019-2020-2021	70%	2475 € HT	Fin 2021
Animation zone de pêche	LEADER	2019-2020-2021	70%	2 000 € HT	Fin 2020
Dépenses fonctionnement Frais courants : loyer, frais téléphone, impôt foncier	SEAT	> 6000 €		6000 €	2021
				<b>68 321 €</b>	

### DEPENSES POTENTIELLES - réalisations des projets engagés en 2021

PROJET	ORGANISME	MONTANT	TAUX	AUTOFINANCEMENT	SUIVI
Aménagement Champmot	LEADER	125 263 € HT	80%	28 236,6 € HT	Tranche a affermir
Investissement ETA 2020	LEADER	15 920 € HT	70%	3 184 € HT	Tranche a affermir
Communication/événement 2021-2022	LEADER	/	70%	4 500 € HT	Hypothèse
AAP 2020-20201	FEDER Loire + CD63	49 345,00 €	90%	4 934,50 € HT	Candidature
				<b>40 855,10 €</b>	

Il est fait état de scénarios prospectifs possibles pour les années 2021 – 2022 au regard des dépenses engagées et des dépenses de fonctionnement en interne notamment des charges de personnel.



	Scénario 1 situation identique	Scénario 1 BIS	Scénario 2	Scénario 2 BIS	Scénario 3	Scénario 4
Nombre ETP	2	1,5	1	1	1	3
Poste	- Coordinateur projets - Chargé anim/com	- Coordinateur projets - Chargé anim/com	Coordinateur projets	Coordinateur projets	Coordinateur projets	- Coordinateur projets - Chargé anim/com - Assistant admi/comptable
Stagiaire	1 : Com/anim	1 : Com/anim	1 : assistant admi	1 : programme animation	2 : programme animation + plan de communication	1 : Com/anim
Externalisation	Valable si: développement d'activités et recherche financements nouveaux		Presta Com/animation	Presta com + Ecopolys	/	Valable si développement structure
Partenariat		/	/	/	- Organisation Ecopolys - Comptabilité	/
Cout /dépense	75 452,4 € + 3600 € = 79052,4 €	58 013 € + 3600 € = 61613 €	40 573,68 € + 3600 € + 15 000€HT (Autofi 4500€) = 59173	40 573,68 € + 3600 € + 10000€HT (Autofi 3000 €) = 54 173,68	40 573,68 + 7200 € = 47 773,68	40 573,68 + 34 878,72 + 15 000 + 3 600 = 94 052,4
Financement éventuel / Recette	/		70% LEADER 10500 €	70% LEADER 7000 €	/	/
Total	= 79 052,4 €	= 61 613 €	= 48 673 €	= 47 173,68 €	= 47 773,68	+ 94 052,4

Jean-Pierre BUCHE explique que les financements européens des postes de chargé de mission du SEAT se sont arrêtés en mai 2020 et qu'au regard de la situation et des éléments présentés, il est maintenant difficile de maintenir les deux postes (postes permanent de « coordinateur de projets » et temporaire de « chargée de communication »).

Gilles PETEL intervient pour demander le ressenti de Stessy FOURNERON sur son avenir professionnel.

Jean-Pierre BUCHE laisse la parole à Stessy FOURNERON concernant le contrat de travail de Chargé de communication du SEAT.

Stessy FOURNERON explique qu'elle n'est pas surprise et qu'un entretien début 2020 avait anticipé cette situation de fin de CCD à l'échéance 2020 sans possibilité de renouvellement. Elle dit avoir débuté ses recherches et n'avoir pour le moment pas de pistes et reste ouverte à des propositions d'offres d'emploi sur le territoire.

Jean-Pierre BUCHE et Gilles PETEL ajoutent que s'ils le peuvent, ils aideront et soutiendront Stessy FOURNERON dans la recherche d'un nouvel emploi.

## VI. Remboursement frais d'un agent

Au printemps, les parcelles des espaces test ont fait l'objet d'intrusions (humaines et animales) entraînant des dégâts sur les cultures (piétinement de planches semées, arrachages de plants, renversement de citernes, ...) sans véritables conséquences financières mais qui ont installé un climat de relative insécurité et surtout de frustration en lien avec les dégâts constatés sur le travail accompli.

Pour essayer de répondre à cette situation, le bureau a décidé d'acheter une petite caméra afin d'assurer temporairement une surveillance des parcelles mises à disposition des espaces tests maraichers et ainsi identifier les intrusions constatées sur ces espaces privés. Du fait de l'achat via un site internet et de la complexité des démarches administratives pour régler par mandat, un agent (Stessy Fourneron) a dû utiliser son compte pour acheter une carte SD (59,99€).

Le Président propose de rembourser l'agent.

Le comité syndical décide à l'unanimité de rembourser l'agent pour un montant de 59,99 euros.

## VI. Divers

Une réunion de lancement du marché de travaux du hameau Champmot associée à une visite de site a eu lieu en novembre 2020 pour caler le calendrier des travaux.

Jean-Pierre BUCHE remercie les techniciens des deux communautés de communes qui se sont déplacés sur place à cette occasion.

Une autre réunion qui concerne le lancement du marché de service pour la co-rédaction du plan de gestion a été décalé début 2020.

Enfin a été évoqué la fin des travaux du tronçon de la voie verte sur l'Ecopôle du Val d'Allier en décembre 2020.

Fin de la réunion à 19h.